

Prendre en compte la globalité des temps de l'enfant

par la FCPE*

Si tout élève est un enfant, l'enfant n'est pas seulement un élève : il faut donc travailler sur le rythme de vie et d'apprentissage des enfants et des adolescents en incluant tous les temps de leur vie. Pour la FCPE, traiter la question des rythmes scolaires demande aux adultes de dépasser leurs intérêts personnels ou corporatistes.

Lorsqu'une discussion sur les rythmes scolaire et de vie est conduite au niveau local par les membres de la communauté éducative, mais également au delà de l'École, chacun s'accorde à dire que l'intérêt des enfants n'est pas suffisamment pris en compte. Pourtant dès que des solutions et des velléités de modifications apparaissent, tous les adultes concernés par cette problématique se révèlent incapables d'oublier leurs intérêts personnels et corporatistes pour se concentrer sur l'intérêt des enfants.

Pour surmonter cet écueil, il ne semble en effet pas souhaitable que l'on demande à qui que ce soit de trancher entre ses intérêts particuliers et l'intérêt collectif des enfants quand ils paraissent s'opposer.

Le temps scolaire occupe un quart du temps de l'enfant, dans une journée scolaire mais il occupe en fait à peine 10 % de son temps sur une année scolaire. Et pourtant, c'est autour de ces 10 % qu'est organisé l'ensemble de son emploi du temps, dans une très large amplitude horaire incluant les temps de transport, la garderie, la restauration scolaire, l'étude et les devoirs...

Ainsi, l'aménagement du temps de vie et d'apprentissage des jeunes doit relever d'une réflexion nationale menée avec tous les partenaires concernés et la décision doit être prise au niveau national afin d'harmoniser ces temps sur tout le territoire. En particulier, cette réflexion doit associer fortement les collectivités territoriales, qui co-organisent de fait la journée et l'année scolaires avec l'Éducation nationale, à travers les transports, la garderie, la restauration et les centres de loisirs...

Si tout élève est un enfant, l'enfant n'est pas seulement un élève ! Il faut donc travailler sur le rythme de vie et d'apprentissage des enfants et des adolescents en incluant tous les temps de leur vie : familial, sociétal (sports, activités culturelles, rencontres avec les pairs...) scolaire, sommeil, restauration, inactivité... Il faut aussi dépasser l'intérêt des adultes, quels qu'ils soient, pour se concentrer sur l'intérêt de l'enfant et donc de l'élève.

À l'École maternelle, les rythmes individuels de chaque enfant doivent avoir la priorité sur les rythmes collectifs (par exemple en ce qui concerne le temps de sieste imposé ou au contraire rendu impossible pour diverses raisons).

À l'École élémentaire, le temps d'apprentissage journalier doit être inférieur à cinq heures maximum, la capacité de concentration des enfants de cet âge ne dépassant pas cette durée. Cela ne signifie pas que le temps de présence à l'École ne puisse pas dépasser cinq heures. Il faut y inclure une réflexion sur le temps et les conditions matérielles de restauration, sur le type d'activités proposées sur le temps méridien allongé, en concertation avec les municipalités, et sur l'heure de début et de fin des cours et les temps périscolaires proposés.

Tout cela doit être pensé en tenant compte des pics de vigilance identifiés par les chronobiologistes, qui sont les moments les plus favorables aux nouveaux apprentissages. Il faut aussi prendre en compte les différents types d'apprentissage : apprentissages fondamentaux (lire, écrire, compter), apprentissages de type culturel (histoire-géographie, littérature,

* La Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) a été fondée en 1947, et c'est l'une des deux principales fédérations de parents d'élèves, avec la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (FPEP). Le texte que nous publions est la contribution de la FCPE pour les Assises de l'Éducation et pour les États généraux pour l'enfance (Paris, mai 2010).

domaines artistiques...) et apprentissages de type développement personnel (apprendre à apprendre, travaux encadrés, recherche, mais aussi instruction civique et le vivre ensemble...).

En ce qui concerne le second degré, toujours pour respecter les capacités des jeunes mises en évidence par les chercheurs, le nombre d'heures de cours ne devrait pas excéder six heures en collège et sept heures en lycée, avec une pause méridienne minimale d'une heure et demie.

Quant à l'organisation de la semaine, il est difficile de faire autre chose que prendre acte de l'adhésion large de l'opinion publique à la décision gouvernementale de supprimer la classe le samedi matin et de « rendre le samedi aux familles ». Et on ne peut que regretter l'absence totale de réflexion sur cette décision, notamment sur ses conséquences en termes d'apprentissage, quand des programmes alourdis doivent être assimilés avec deux heures hebdomadaires de moins, et sur ses conséquences sur la relation entre enseignants et parents.

Néanmoins, nous pouvons remédier à la rupture de rythme de sommeil et d'apprentissage imposée par le mercredi chômé et décriée par les spécialistes de la chronobiologie en privilégiant une organisation sur une semaine de cinq jours de classe consécutifs, du lundi matin au vendredi soir.

Dans le second degré, le temps de travail des élèves ne doit pas dépasser les 35 heures hebdomadaires TTC (tout travail compris). Pour cela, il serait peut-être pertinent de présenter les grilles horaires sous une forme annualisée, l'organisation hebdomadaire étant alors de la responsabilité de l'établissement.

Là aussi, la réflexion doit être impérativement menée sur les temps de l'adolescent, en commençant par les temps de restauration, de travail personnel, de sommeil, en particulier dans les périodes de préparation d'examens pour les lycéens.

Il faut enfin respecter pour tous l'alternance de sept semaines de cours et de deux semaines de congés pendant l'année scolaire. Pour respecter ce rythme de 7/2 pour tous, tout au long de l'année, il faudra bien s'autoriser une réflexion sur la durée des grandes vacances d'été, quitte à envisager également leur zonage.

Les vacances d'été doivent être plus courtes, afin de répartir plus harmonieusement les heures d'apprentissage de tous les enfants sur les douze mois de l'année.

Une fois pour toutes, les adultes doivent se mettre tous ensemble en capacité de prendre les meilleures décisions concernant cette problématique. Un enfant fatigué par les exigences scolaires et sociétales, qui plus est concentrées sur un rythme inapproprié, est un élève stressé, non disponible pour les apprentissages. C'est évidemment d'autant plus vrai pour des enfants éloignés des exigences du système scolaire.